

Comités d'Établissement SNCF

L'UNSA construit CGT/SUD détruisent...



ACTE 1 / L'UNSA a négocié et signé un accord concernant le nouveau découpage des Comités d'Établissement au sein du Groupe Public Ferroviaire SNCF. Cet accord, associé au vote moderne sous forme électronique pour les élections professionnelles SNCF, actait Proximité, Territorialité et Cohésion Sociale :

13 CE Réseau (anticipant les périmètres des futures régions administratives) 22 CE Mobilités en actuelles Régions, 1 siège SNCF Mobilités (Clientèle), 1 Gares & Connexions, 1 CE Fret et 1 CE Epic de tête.

ACTE 2 / La CGT et SUD-Rail dénoncent (de façon habituelle) l'accord, obligeant l'Inspection du Travail (la Direccte) à trancher hors cadre de négociations : Il en résulte une perte de 8 CE à SNCF Réseau, devenant Métiers et non plus territoriaux ! Nouveau découpage à SNCF Réseau :

Maintenance et Travaux, Circulation, Ingénierie et Projets, SNCF Réseau Ile-de-France, Siège SNCF Réseau

Conséquences pour les salariés SNCF et personnel CE/CCE :

- Perte de proximité avec des CE à taille "hors norme" pour certains,
- transversalité mise à mal,
- effet de seuil concourant à moins d'élus,
- quid du rôle économique et gestion des Activités Sociales ?



L'Entreprise dès lors, retire sa proposition de vote électronique et revient à "l'archaïque vote papier" pour les futures élections CE/DP/CS/CA. L'ensemble des pôles RH peut, dès à présent, remercier le binôme CGT/SUD au regard de la mobilisation de moyens logistiques et humains à mettre en œuvre...

La CGT et SUD démontrent, encore une fois, des actes en complète contradiction avec leurs grands discours !

Dialogue social "bloc contestataire" ?



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org



Adhérer à un syndicat professionnel ?



C'EST PAS SORCIER



L'adhésion à l'UNSA-Ferroviaire confère de multiples avantages :

- **La primeur de toutes nos informations et communications,**
- **Le bénéfice d'un réseau métiers au maillage national et européen,**
- **Une hotline d'assistance juridique gratuite composée de professionnels,**
- **Une assistance et une expertise personnalisée,**
- **Un tarif d'adhésion parmi les plus bas, déductible des impôts au 2/3,**
- **Des réductions négociées dans de nombreux domaines : loisirs, vie quotidienne, téléphonie...**

Cotisations UNSA-Ferroviaire 2015

<i>Adhérents</i>	<i>Cotisation Annuelle</i>	<i>Cotisation mensuelle Après réduction d'impôt</i>
A B / TA	89,00 €	2,58 €
C / TB1	93,00 €	2,67 €
D1 / TB2	100,00 €	2,83 €
D2 / TB3	110,00 €	3,17 €
E1	110,00 €	3,17 €
E2	126,00 €	3,58 €
F1	137,00 €	3,92 €
F2	155,00 €	4,42 €
G1	166,00 €	4,75 €
G2	182,00 €	5,17 €
H1	195,00 €	5,58 €
H2	214,00 €	6,08 €
CS	230,00 €	6,58 €
<i>Actifs PS 25 et conventions collectives</i>		
Exécution	89,00 €	2,58 €
Maitrise	110,00 €	3,17 €
Cadre A	140,00 €	4,00 €
Cadre B	180,00 €	5,17 €
<i>RETRAITES</i>		
Retraités	44,00 €	1,25 €
Veuves / veufs	20,00 €	0,58 €



Faîtes le pas !

Contactez vos représentants locaux UNSA-Ferroviaire,
Ou recevez le Kit adhésion par contact :

UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • Mail : federation@unsa-ferroviaire.org

